

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 8

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et toutes les conventions du mariage furent échangées. L'accomplissement définitif pouvait demander quelque temps encore, mais la félicité était certaine. Albert avait reçu de son patron la promesse positive que s'il se mariait il lui accorderait, à dater de cette époque, un intérêt plus considérable dans la maison. Il y avait là quelques formalités à remplir; mais leurs délais ne pouvaient pas se prolonger indéfiniment. Albert, employé depuis quinze ans dans la même banque, avait entassé quelques écus. Il allait déplacer ses économies, dont une partie devait servir aux frais de son mariage et de son installation en ménage, et l'autre, entrer, comme apport, dans le mouvement commercial de la banque Michon; autres formalités, qui pouvaient amener des retards, mais il n'y a pas de retards éternels. Enfin Mlle Duval devait faire venir de Givet son acte de naissance et engager une vieille tante à faire le voyage pour lui servir de mère ou de chaperon en cette solennelle circonstance. Tout cela demanderait quelques jours, peut-être quelques semaines, tout au plus. Pendant ce temps-là on pouvait faire les publications, libeller le contrat, acheter la corbeille et les autres cadeaux, les vêtements, les meubles, retenir l'appartement nouveau, en un mot, apprêter le bonheur, afin que les heureux n'eussent plus qu'à dire: Amen.

C'est ce qui fut accompli par Albert avec tout le zèle que vous imaginez. Il allait planer dans le ciel, marcher dans son rêve étoilé, devenir un ange, presque un Dieu. Tout était pour le paradis, tout était certain pour l'amour. Ah! les cieux s'ouvraient! Les anges allaient chanter l'Hosanna et Dieu se pencher pour bénir deux de ses créatures qu'il comblait de ses dons. Mais, comme dit Musset, entre la coupe et les lèvres... Vous savez le reste.

Albertine parut d'abord distraite, puis préoccupée, puis mélancolique. Par son fait les délais s'allongeaient insensiblement. La rédaction de son acte de naissance offrait des difficultés, à cause des noms de baptême mal orthographiés, puis de la date qui demandait des recherches. Sa tante hésitait à venir et demandait quelques jours pour se décider d'abord, puis se préparer ensuite. La jeune fille était souffrante et réclamait un peu de repos avant de s'occuper d'affaires, de démarches, de courses, d'achats. Le contrat lui faisait peur, sa toilette lui semblait difficile à choisir. Ses robes n'allaient pas bien, l'appartement ne convenait pas aux meubles et la grande chaleur de l'été exigeait un peu de répit avant de terminer les préparatifs. (A suivre.)

Un négociant de nos amis payant les honoraires d'un procureur-juré pour une affaire dont il l'avait chargé, fut effrayé du chiffre réclamé et des ingénieux détails du compte produit. Cependant il se résigna, posa l'argent sur la table, en ajoutant après un soupir:

« C'est extraordinaire, Monsieur; les oiseaux ne peuvent voler qu'avec deux ailes, tandis qu'il est des gens auxquels une seule plume suffit. »

On nous écrit:

Qu'y aurait-il à faire, Monsieur le rédacteur, pour réprimer chez notre peuple cette intempérie de langue qui fait un tort si funeste à notre république? J'apprends, de source certaine, que d'honorables citoyens qui venaient d'être nommés officiers de l'état-civil, donnent en masse leur démission. Dans un de nos villages assez importants deux de nos concitoyens, très honorables d'ailleurs, ont déjà résigné leurs nouvelles fonctions. Pourquoi? Vous pensez peut-être qu'un vil intérêt les y a poussés, le traitement attaché à ce service étant d'une modestie

plus que républicaine. Eh bien, non Monsieur, vous n'y êtes pas. Le vrai motif est qu'on a eu l'infamie de les appeler *Pétabosson*: « *Vouaique Pétabosson qué passé!* » dit-on, quand ils circulent dans la rue. N'est-ce pas ignoble, Monsieur, et n'auriez-vous pas parmi vos abonnés un homme qui sût imposer silence à ces bavards?... Une réponse, s'il vous plait.

Un domestique se présente chez M. le comte de *** et manifeste l'intention d'entrer à son service. Il est rempli de bonne volonté, seulement il a quelques petites réserves à faire...

Il est trop délicat pour monter le bois du bûcher à la cuisine...

— C'est bien, dit le maître, je le ferai monter par un commissionnaire.

Encouragé par cette réponse, notre futur valet avoue que sa délicatesse lui interdit le frottage des parquets.

— Comment donc! répond le comte de ***, mais rien de plus simple, je les froterai avec Madame. N'avez-vous plus de conditions à me faire?

— Oh! Monsieur, je vous demande pardon, mais je crois que je ferais mieux de m'en aller.

— Pourquoi donc?

— Oh! vous êtes trop malin pour moi!

On dzouveno cordagni qu'avai destra d'ovradzo, fasai dai solà à son parè; mà po que satsont plie vito fé, l'étai lo vilho que pliantave le tsevelhiès de bou po teni la semella. Ci pourro vilho que n'avai jamé apprâ à teri lo legnu et que ne cognessâi rein âo metî de cacapedze, faisâi decoutê lê tsevelhiès et l'ein trossâve lo quart. Quauquon que sê trovâve ique, lâi dit: Mâ, Albê, tè solà ne vollont pas itrê bin solido?

— Oh bin vouaique, on âodra tot balameint!

— Vo dédzalâ! desâi l'autro dzo noutron syndico à non monnâi dai boo de la Venodze que doutâve la gliace que gravâve à sa rua de veri.

— Vâ! repond lo monnâi, faut bin dédzalâ ora, stu tsautain on ara pas lezi.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

DIRECTION DE M. A. VASLIN

Dimanche 20 Février

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Grand drame en six actes.

LES CLOCHES DU SOIR

Vaudeville en un acte.

Les bureaux ouvriront à 6 1/2 h. On commencera à 7 h.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY